

et pourquoi le gouvernement n'a pas déployé de plus grands efforts à la résolution du problème de l'inflation, des taux d'intérêt élevés et du chômage.

Mais ce n'est pas tout. Dans au moins deux codes ou chartes de droits provinciaux, on reconnaît déjà de façon implicite ou équivalente les droits sociaux et économiques. Le code de la Colombie-Britannique interdit la discrimination sauf pour des motifs raisonnables. La charte des droits et libertés du Québec interdit toute discrimination en raison de la condition sociale. Je suppose que par «condition sociale» on peut entendre notamment un revenu qui ne suffit pas à la satisfaction des besoins élémentaires. Il ne faudrait surtout pas que cela nuise aux citoyens du troisième âge, la plupart d'entre eux étant des femmes âgées, qui ont tant donné à notre pays.

Pareille discrimination est intolérable. Un plus grand nombre de Canadiens reconnaîtraient plus aisément le caractère inacceptable de la situation, si pareille discrimination financière était interdite dans une charte des droits éventuelle qu'on aurait largement améliorée.

Le projet constitutionnel accuse des lacunes du fait qu'il ne s'arrête pas suffisamment aux droits collectifs. La Fédération des écoles indépendantes a signalé à juste titre que d'après la charte, dans son libellé actuel, l'article 15 pourrait fort bien nuire à la capacité de certains organismes d'assurer des services à leurs membres. Il faudrait modifier la charte en y insérant une clause d'exemption tel que la Fédération l'a proposé. Dans son libellé actuel, la charte supprimerait des droits qui existent à l'heure actuelle.

Enfin, d'après moi, le droit à la vie n'est pas suffisamment protégé dans la charte. En premier lieu, et je l'ai déjà dit plus tôt, la charte devrait préciser clairement que le droit à la vie est inhérent à tous les êtres humains du fait justement de leur humanité. Il n'en est pas question dans la charte.

Je suis persuadé que la charte devrait clairement protéger le droit à la vie du fœtus. Toutefois, je comprends parfaitement que certains députés s'opposent vigoureusement à la mention de pareille proposition laquelle d'ailleurs ne serait vraisemblablement pas adoptée.

J'exhorte donc le gouvernement à adopter la proposition progressiste-conservatrice demandant que la charte précise clairement que les questions du droit à la vie de l'enfant à naître et de la peine capitale devraient être tranchées par le Parlement du Canada sans qu'il soit lié par la charte de quelque manière que ce soit.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais déclarer qu'il est 7 heures.

**M. l'Orateur adjoint:** Le temps de parole du député est expiré. Il ne peut déclarer qu'il est 7 heures.

**M. Taylor:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député a commencé à parler à 6 h 21.

### La constitution

**M. l'Orateur adjoint:** Le député a commencé à 6 h 20. Comme il est 7 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 7 heures.)

### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine):** Monsieur l'Orateur, nous avons tous hâte de prendre la parole dans ce débat. Certains d'entre nous ne reçoivent que de courts préavis de leur tour de parole, mais je suis ici ce soir et je vais faire de mon mieux pour faire un apport utile à ce débat.

L'un des faits les plus intéressants concernant ce projet constitutionnel et la déclaration des droits est le nombre de libéraux sincères qui se prononcent contre la façon dont le gouvernement entend rapatrier la constitution. Je voudrais vous citer un passage d'un article récent paru dans la *Gazette* sous le titre «Quatre sénateurs libéraux rejettent le bill sur l'AANB». En voici un extrait:

Au moins quatre et peut-être même jusqu'à huit sénateurs libéraux vont se désolidariser de leur parti et voter contre la résolution constitutionnelle du premier ministre Pierre Trudeau.

Dans une série d'entrevues, les sénateurs ont exprimé leur profonde préoccupation devant les répercussions juridiques, éthiques et politiques de la résolution, et ils ont donné l'avertissement que le projet de M. Trudeau pourrait aboutir à l'éclatement du pays.

Naturellement, la destruction de notre pays n'est pas une perspective qui inquiète les députés d'en face. C'est un programme dans lequel ils se sont lancés il y a de nombreuses années. Ils ont balkanisé notre pays, ils l'ont acculé à la faillite et ils nous ont laissés à la merci de l'OPEP. Quoi de neuf, à part ça?

L'article ajoute:

Faisant écho aux arguments des progressistes conservateurs, les sénateurs ont critiqué le projet de charte des droits ainsi que la détermination d'Ottawa d'agir unilatéralement contre la volonté de huit provinces sur dix.

L'un des sénateurs a déclaré que M. Trudeau était «fou» et deux autres l'ont accusé d'étouffer les critiques, y compris celles émanant de son propre caucus.

Lorsque le premier ministre (M. Trudeau) s'est rendu au Brésil, en janvier dernier, on nous a appris qu'il était arrivé vêtu d'un costume de crépon de coton et chaussé d'espadrilles. Les soldats de la garde d'honneur étaient au garde-à-vous, leur fusil sur l'épaule. Et qu'a fait notre premier ministre? Il leur a remis des savonnettes! Quand on lit des articles rapportant les bouffonneries du premier ministre à l'étranger, il ne faut pas se surprendre que certains sénateurs libéraux le tiennent pour dérangé.

L'article se poursuit ainsi:

D'aucuns prétendent que plus d'une douzaine de leurs collègues voteront contre la résolution constitutionnelle, mais des gens bien informés dans le parti croient que quatre libéraux seulement ont pris une telle décision.

Il s'agirait de George McIlraith (Ontario), ancien solliciteur général et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Eric Cook (Terre-Neuve), Paul Lafond (Québec)—

M. Lafond est un ami personnel du premier ministre et l'un des premiers qu'il a nommés au Sénat.

L'article continue:

—et Jean-Paul Deschatelets (Québec).

Quatre autres sénateurs libéraux—Andrew Thompson (Ontario), Ann Bell (C.-B.), Daniel Lang (Ontario), et Henry Hicks (Nouvelle-Écosse)—songent maintenant à s'y opposer.